

## Early Career Prize - Règlement

### 1. Buts

Le CMPR souhaite promouvoir la relève académique en médecine de premier recours en récompensant un protocole de recherche ou un article dans ce domaine.

### 2. Destinataires

Jeunes et futurs médecins de premier recours domiciliés en Suisse ou de nationalité suisse avec domicile à l'étranger, jusqu'à 6 ans après l'obtention du diplôme fédéral de médecin.

### 3. Thèmes et appel à projets

Le thème traité doit être important et pertinent pour la médecine de premier recours en Suisse.

L'appel d'offres est lancé en automne et communiqué via *Primary and Hospital Care* ainsi que par mail aux associations membres et partenaires du CMPR.

### 4. Prix

Le prix est de CHF 5'000.-. Il peut être attribué à un seul projet ou partagé entre plusieurs.

### 5. Documents à soumettre et procédure

Les candidat·e·s soumettent le formulaire de requête et ses annexes dûment remplis et signés. Le formulaire peut être rempli en ligne sur le site du CMPR et renseigne sur

- Le CV du chercheur principal
- L'identité des autres chercheurs
- Le travail de recherche ou le protocole de recherche

Le dossier doit être rédigé en anglais. Chaque travail ou protocole de recherche ne peut être soumis qu'une fois.

### 6. Jury

Les dossiers sont soumis à un jury indépendant et nommé par le Conseil de fondation. Le jury est composé de 5 membres au minimum, dont le président. Chaque membre a une voix. En cas d'égalité, le président tranche. Les membres sont élus pour une période de 3 ans et le mandat est renouvelable indéfiniment.

Les résultats sont basés sur les moyennes obtenues par les membres du jury habilités à voter. Lorsqu'un membre est personnellement impliqué dans un projet, que ce soit en tant qu'auteur ou à travers l'institut pour lequel il œuvre, il doit se récuser et ne peut pas procéder à l'évaluation de ce projet.

## 7. Sélection

Le jury applique les critères suivants :

- a) Idée
- b) Développement
- c) Potentiel de devenir un travail de recherche

Le jury établit un ranking à l'attention du Conseil de fondation, qui prend la décision finale selon les modalités de vote prévues par les Statuts. Pour des raisons stratégiques, le Conseil de fondation peut exceptionnellement s'écarter du ranking du jury.

Le Conseil de fondation n'est pas tenu de motiver sa décision.

## 8. Annonce de la décision

Les gagnants sont avisés personnellement après la décision. Ils présentent leur projet lors du Congrès CMPR.

## 9. Versement du prix

Le prix est versé après le Congrès CMPR. Les gagnants communiquent leurs coordonnées bancaires au secrétariat CMPR.

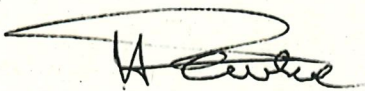
## 10. Entrée en vigueur

Le règlement entre en vigueur immédiatement après son approbation par le Conseil de Fondation.

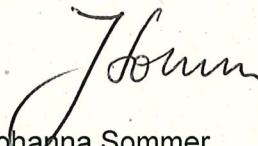
## 11. Signatures

Règlement approuvé le 30 septembre 2021.

(dernière révision : 29 septembre 2022)



François Héritier  
Président



Johanna Sommer  
Vice-présidente